



ARRETE n° 2018-293

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Nous, Claude PONZO, Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Vice-Président de la communauté de communes « Cœur du Var »,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 5 avril 2018,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	ADJINA Djamila	Au choix	8 ^{ème}	01/03/2018

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Garde, le 27 juillet 2018

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83

Claude PONZO
Maire de Besse-s/Issole
Vice-Président de la CCCV

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2018-295

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Nous, Claude PONZO, Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Vice-Président de la communauté de communes « Cœur du Var »,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 5 avril 2018,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	SANZ Fabrice	Au choix	11 ^{ème}	01/01/2018

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Garde, le 27 juillet 2018

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83,

Claude PONZO
Maire de Besse-s/Issole
Vice-Président de la CCCV

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :





REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2018-294

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Nous, Claude PONZO, Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Vice-Président de la communauté de communes « Cœur du Var »,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 5 avril 2018,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	MICHEL Eric	Au choix	10 ^{ème}	01/01/2018

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Garde, le 27 juillet 2018

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83



Claude PONZO
Maire de Besse-s/Issole
Vice-Président de la CCCV